

## AVIS

RUR.20.085.AV-Nature

---

Demande de dérogation émanant du Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg concernant des prélèvements de tiges de *Alopecurus rendlei* au sein de populations situées dans plusieurs communes en province de Luxembourg dans le cadre d'une étude génétique et morphologique de cette graminée

Avis adopté le 23/03/2020

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 09/03/2020 (copie avancée par mail), 16/03/2020 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/SLA Sorties 2020: 4381

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Consultation électronique menée du 19/03/2020 au 23/03/2020

## AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, dans la mesure où ces opérations ne visent que la cueillette de tiges et non les racines et qu'elles sont susceptibles de fournir des données importantes pour de futures actions de renforcement des populations ainsi que pour la restauration de prairies humides, comme mentionné par le DEMNA.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »